



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2025_0301

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Réalisation de travaux de mise en sécurité et de réparation des bâtiments gérés par le Département d'Ille-et-Vilaine

Le 19 mai 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNÉ, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. SOHIER), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LEPRETRE (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2 et L. 2125-1 1°, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-21 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 31 mai 2021 relative aux actuels accords-cadres pour la réalisation des travaux, de mise en sécurité et de réparation des bâtiments gérés par le département d'Ille-et-Vilaine ;

Expose :

Actuellement, la majorité des travaux de mise en sécurité et de réparation du patrimoine bâti géré par le Département d'Ille-et-Vilaine est réalisée par les services routes et bâtiments des agences départementales, par le biais de marchés subséquents passés sur le fondement d'accords-cadres existants permettant ainsi de maintenir l'état patrimonial des équipements départementaux dans un état de fonctionnement pérenne.

Un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires répartis en 8 lots techniques avait ainsi été lancé conduisant à la conclusion de 26 contrats (lot n° 2 non attribué).

Ces contrats arrivant à échéance le 10 décembre 2025, il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour couvrir les besoins du Département pour les 4 prochaines années.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert au niveau européen.

La consultation sera allotie en 9 lots techniques détaillés ci-dessous :

- lot n° 1 : plâtrerie, cloisons sèches, faux plafonds, menuiseries intérieures ;
- lot n° 2 : peinture, revêtements de sols et murs ;
- lot n° 3 : menuiseries extérieures ;
- lot n° 4 : électricité (courants forts, courants faibles) ;
- lot n° 5 : plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air ;
- lot n° 6 : maçonnerie ;
- lot n° 7 : désamiantage ;
- lot n° 8 : couverture-étanchéité ;
- lot n° 9 : relamping.

Ces lots sont subdivisés en 3 zones géographiques :

- zone A : agences départementales du Pays de Saint-Malo et du Pays de Fougères ;
- zone B : agence départementale du Pays de Rennes ;
- zone C : agences départementales du Pays de Brocéliande, des Pays de Redon et des Vallons de Vilaine et du Pays de Vitré.

Les marchés prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande et à marchés subséquents multi-attributaires sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 9 460 000 euros HT, soit pour chaque lot technique :

	Zone A en euros	Zone B en euros	Zone C en euros	Total des 3 zones en euros
Lot n° 1 : plâtrerie, cloisons sèches, faux plafonds, menuiseries intérieures	350 000	500 000	350 000	1 200 000
Lot n° 2 : peinture, revêtements de sols et murs	195 000	520 000	195 000	910 000
Lot n° 3 : menuiseries extérieures	250 000	280 000	250 000	780 000

Lot n° 4 : électricité (courants forts, courants faibles)	380 000	440 000	380 000	1 200 000
Lot n° 5 : plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air	400 000	600 000	400 000	1 400 000
Lot n° 6 : maçonnerie	260 000	260 000	260 000	780 000
Lot n° 7 : désamiantage	130 000	130 000	130 000	390 000
Lot n° 8 : couverture- étanchéité	380 000	540 000	380 000	1 300 000
Lot n° 9 : relamping	450 000	600 000	450 000	1 500 000

Ces accords-cadres, d'une durée d'un an, seront reconduits par période annuelle avec les mêmes montants maximum pour une durée maximale de 4 ans.

L'estimation annuelle des prestations, tous lots confondus, s'élève à 5 260 000 euros HT.

Les dépenses seront imputées sur le budget principal et les budgets annexes, siège et agences en fonctionnement et investissement sur les chapitres concernés pour les bâtiments dont le Département est propriétaire ou locataire et les fonctions selon les sites.

Décide :

- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation de 27 accords-cadres à bons de commande et à marchés subséquents pour la réalisation de travaux de mise en sécurité et de réparation des bâtiments gérés par le Département d'Ille-et-Vilaine selon les dispositions précitées ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les accords-cadres correspondants avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
21 mai 2025
ID: CP_2025_0301

Pour extrait conforme